

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

<http://www.mourides.com/Statut-sacre-de-la-cite-benite-de>

Statut sacré de la cité bénite de TOUBA

- La ville Sainte de Touba - TOUBA Capitale du Mouridisme -

Date de mise en ligne : mardi 17 novembre 2009

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

DIEU a établi sur terre des enceintes promues cités de DIEU où il a manifesté ses signes et les a confiés à ses serviteurs par l'intermédiaire de qui Il soutient sa religion.

"Celui qui s'exile sur le chemin de DIEU trouvera plus d'une occasion pour briser la fierté de ses ennemis et une grande aisance." S4 V100

Donc une cité bénite ne doit son statut qu'à DIEU seul habilité à conférer à un lieu un statut sacré. Un lieu sacré peut être reconnu par la manifestation évidente des signes de DIEU sur le lieu même c'est à dire :

l'indication de l'emplacement à celui d'entre ses serviteurs les plus dévoués l'inviolabilité relevant de la volonté de DIEU l'honorabilité que DIEU porte à l'enceinte En effet toute la terre appartient à DIEU mais il a par sa volonté érigé certains lieux sur terre qui relèvent de son pouvoir discrétionnaire et bénéficient par la même occasion de sa miséricorde exceptionnelle. La première d'entre elle est sans doute la Mecque la mère des cités Bénites "ummul Qurâ". lorsque DIEU choisit d'envoyer son lieutenant sur terre en l'occurrence notre aïeul Adam c'est à la Mecque qu'il le fit descendre. la considération de ce lieu tient aussi du fait qu'il fut le premier lieu à abriter le temple de DIEU que les anges avait construit sur les recommandations de leur Seigneur. ce temple resta longtemps sur terre et ne sera ramené au ciel que durant le déluge qui eut lieu sous le prophète Noé (Paix et Salut sur Lui). le statut sacré du lieu resta ce pendant et ne changea en rien malgré l'absence de ce premier temple érigé par DIEU sur terre.

Lorsque le prophète Abraham (Paix et Salut Lui) débuta l'appel de DIEU au milieu des polythéistes il vécut les persécutions les plus cruelles dont l'aboutissement fut son lancement dans un feu flambant mais celui ci devint froid par la grâce de son Seigneur. Après l'avoir délivré de cette machination des ennemis son Seigneur l'indiqua ce temple et l'intima l'ordre de le reconstruire sur l'emplacement d'origine comme le Coran l'atteste :

"Lorsque nous indiquâmes à Abraham l'emplacement du temple (la Kaaba) : ne m'associe rien et purifie ma maison pour ce qui font les sept tours rituelles autour de la Kaaba (les pèlerins) et pour ceux qui se dressent, se courbent et se prosternent (les prieurs) (S22V26)

Cette indication est faite par DIEU dans un objectif de préserver ses serviteurs de l'adversité des ennemis et aussi de sécuriser par la même occasion le dépôt inaliénable qu'il a mis en eux.

Un autre exemple nous est fourni à travers l'hagiographie de l'Envoyé de DIEU Mouhammad Rasûlul lâh. Sa mission fut des plus pénibles devant le contexte de l'Arabie pré islamique. Ses premiers compagnons reçurent les persécutions les plus atroces allant du blocus économique à la mise en quarantaine sous les menaces de l'oligarchie méccquoise.

Il est alors resté près de douze années à la Mecque encaissant les persécutions les plus atroces. Sa persévération fut sans commune mesure devant la détermination des notables quourâichites ces polythéistes hostiles à la religion prêchant un DIEU UNIQUE .

Quant les peines vécues par ses compagnons furent insupportables il leur donna la recommandation de s'exiler en Abyssinie où ils pourront trouver refuge auprès d'un roi juste et tolérant. L'autre partie des musulmans se rendra à Médine et l'y devança y débutant la propagation de la religion de vérité. Quant à lui l'Elu de DIEU, il continua à vivre à la Mecque les persécutions, les satires des poètes de la Jâhilia à son endroit et les vexations de toutes sortes. Ce

Statut sacré de la cité bénite de TOUBA

qui n'altéra en rien son ardue et sa résolution a propager le message de son SEIGNEUR conformément aux recommandations du Coran.

Il ne quitta la Mecque qu'en 632 sur l'ordre de DIEU pour se rendre à la terre de yathrib qui deviendra du même coup Madinat Rasûl la ville du prophète ou Madinatul Munawwara La cité Illuminée . Cheikh Al Khadîm nous le confirme car parlant du prophète , il dit qu'il est " Celui qui a émigré à Médine sur recommandation de son SEIGNEUR il avait en cela sauvegardé sa Religion " (in la "Quête du bonheur des deux mondes" (Matlabul Fawzayni vers 7).

Le choix de Médine est sans conteste une recommandation de DIEU et la suite des énervements le confirmera . A Médine la religion de DIEU se trouvera plus fortifiée et l'occasion lui permit de bâtir la première cité islamique et le modèle parfait du musulman dans la société .

L'inviolabilité d'un lieu sacré est aussi un des critères qui explique de façon très nette le statut sacré d'un lieu .En effet l'année 570 communément appelée l'année de l'éléphant a marqué e façon indélébile la mémoire des Arabes . Il s'agit en effet de l'attaque programmé par un Général abyssin nommé Abraha à la tête d'une puissante armée dans l'objectif de démolir le temple de la Kaaba .Lorsqu'il franchit les limites sacrées du territoire le châtiment de DIEU ne se fit pas attendre et le Coran relate :

AU NOM DE DIEU LE CLEMENT LE MISERICORDIEUX

N'as-tu pa vu ce que Ton SEIGNEUR a fait des gens de l'éléphant ?

N'as-t-il pas rendu leur ruse complètement vaine ?

Il envoya sur eux des vagues successives d'oiseaux

qui les bombardaient avec des pierres de terre cuite

Il les rendit comme de la paille, mangée (Coran sourate 105 "l'Éléphant")

La Cité du prophète Médine aussi malgré les sièges et les tentatives multiples de profanation n'a jamais pu tomber sous le joug des transgresseurs ce qui n'est rien d'autre q'un signe évident de DIEU montrant sa prise en charge de la sauvegarde des limites sacrées de ses territoires

TOUBA : UNE VILLE SANCTUAIRE DE TRES HAUTE CONSIDERATION

La Cité Bénite de TOUBA au moment où le Cheikh la fonda ,il la fait uniquement sur la recommandation de son SEIGNEUR qui lui indiqua l'emplacement en récompense à sa ferveur inégalée. Car dit-il au moment de la fondation de la ville , son SEIGNEUR s'adressa à lui en termes :

" IL y'a deux lieux auxquels j'accorde de l'honorabilité plus qu'ailleurs sur toute la terre c'est la Mecque et Médine quant au troisième c'est à toi que je l'ai concédé partout sur les continents où selon ton choix ou tu me demandera de te l'y adjuger je le ferai .IL lui avait dit que la Mecque et Médine leur troisième sera la cité Bénite de TOUBA"

Après avoir baptisé cette ville de son nom si révélateur , le Cheikh a ajouté "DIEU l'a d'ailleurs préservée" Il n'a point

Statut sacré de la cité bénite de TOUBA

dit DIEU la préservera. Il a affirmé que DIEU l'a préservée. C'est donc un fait accompli, qui existe déjà.

C'est donc une Cité qui bénéficie de la protection inviolable de DIEU conformément aux vœux de son Fondateur :

" fais de notre enceinte, la cité bénite de TOUBA, une terre de confiance et de franchise dans laquelle tout ce qui y est intégré d'agréable à DIEU, soit dans la liberté, l'immunité et la sécurité. donne moi l'assurance de ta sauvegarde et de ta garantie à ma demeure, la cité bénite de TOUBA."

Ce vœu est à coup sûr exaucé. car après l'entrevue qu'il a eu avec le prophète dans la mosquée de Dâru Quddûs à TOUBA au mois de Ramadan de l'an 1312.H (1888), il signa le pacte des épreuves en vue de l'Exil au Gabon .Cette mission qu'il devait accomplir au prix d'actes d'adoration et d'épreuves devait le conduire dans des contrées lointaines pour les supporter sans assistance aucune .Le prophète lui signifia ceci après avoir accepté son vœu :

" Cela est chose conclue, je t'apprends que j'accepte ton vœu. Par conséquent, il ne te reste plus qu'à émigrer de cette Ville (Touba) sans délai, car tu es mis en confrontation avec tes ennemis contemporains, et parallèlement, cette Ville (sainte) a été mise pour toi sous une protection absolue, de sorte qu'un malheur ne s'y abattra jamais sur toi jusqu'à la fin du monde ; donc, retire-toi de cette Ville. "

C'est pour cette raison qu'il quitter la Ville sainte de TOUBA pour aller se fixer à Mbacké Bâri (une localité du Djollof) à la fin du mois de Ramadan, il y resta cinq mois jusqu'au mois de Safar dans lequel il fut arrêté et déporté

LES GRÂCES ATTACHES A LA CITE BÉNITE DE TOUBA

L'honorabilité de la ville et le rang qu'elle occupe auprès de DIEU ne saurez être énuméré cependant nous produisons ici un sermon dans lequel Cheikh Abdoul Ahad MBACKE nous donne des explications très détaillées à travers les écrits de Cheikh Ahmadou Bamba sermon qu'il a prononcé en 1980.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de DIEU soient sur vous.

Vous mes condisciples, vous cohabitant de la ville de TOUBA, je viens à présent vous saluer, vous remercier , vous témoigner gratitude, vous conviant à un entretien qui nous concerne tous ensemble et qui porte entièrement sur la ville (TOUBA).

J'attire votre attention que cette ville, son fondateur y est arrivé en l'an 1306-H/ 1888, ce qui fait à nos jours un centenaire auquel il manque cinq années, mais tous les vœux qu'il formait à son endroit, et qu'il y sollicitait, en totalité a t-il dit, DIEU les lui a accordés.

Après son exaucement donc, nous qui n'avons d'espoir qu'en lui, nous sommes venus jusque dans son propre fief, où nous sommes et vivons, il est notre résidence ici-bas et notre demeure de l'au-delà, tout ce qu' il y avait frappé de prohibition, nous devons par conséquent le condamner, tout ce qui était par contre en accord avec son vœu dans la ville, nous devons le partager avec lui.

Quant à ses sollicitations ici (à TOUBA), il y'en a donc quelques unes que je vais devoir évoquer et expliquer pour compléter les informations de l' homme instruit et édifier celui qui n'est pas averti. Ceci, je le commencerai par ce qui suit :

Statut sacré de la cité bénite de TOUBA

O Toi Notre Maître, Toi le Gardien Vigilant, Toi qui veille sur les sept cieux et ce qu'ils enveloppent, sur les sept terres et leurs contenus, tenant aussi le cours de leurs évènements sous ta poigne, Toi qui domine toutes les créatures en sujétion

A Toi, je confie les soins de ma propre garde et la prise en charge de ma religion, des miens, de mes fils, et de ma demeure, la cite bénite de TOUBA et ce, à jamais.

Une telle procuration donc, montre que nous autres pour ce qui nous concerne, nous sommes par rapport à cette ville, comme un écheveau tissé avec du coton filé, de sorte que si l'écheveau se brouille, le fil de coton s'endommage et si c'est le coton filé qui est mal enchevêtré, l'écheveau se détériore.

Par conséquent tout ce qui concourt à parfaire la ville, est pour nous salubre ; tout ce qui lui est attentatoire, nous est au demeurant nuisible - Que DIEU nous en préserve.

Ô toi mon seigneur, assimile ma demeure, la cite bénite de TOUBA à son nom par la grâce de l'envoyé (Paix et Bénédiction sur lui).

Fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, une cité de crainte révérencielle, de savoir, d'élévation et de promotion au rang des plus honorables.

Fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, le paradis du fidèle qui s'est confié pour la simple face de DIEU et est engagé dans la quête de l'absolu ; qu'elle soit aussi un rempart qui entrave et détourne le rebelle qui tente de profaner la décence de l'islam ou la déférence de cette enceinte.

Fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, un lieu de sanctification pour tout musulman sincère, un lieu où l'humiliation et l'ostracisme frappent le transgresseur délinquant et pervers.

Fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, un lieu qui accorde le bénéfice charismatique du pèlerinage à celui qui a le voeu de l'accomplir mais est indigent et incapable d'aller à la mecque.

fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, au jour ultime du jugement, l'unique preuve de l'Islam à l'endroit de celui qui contrevient, ou viole, ou refuse les prescriptions divines ou les prohibitions de DIEU dans l'Islam.

Fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, la citadelle de prédilection de DIEU et du prophète (Prières et bénédictions sur Lui) ici sur notre terre, là où nous vivons.

Fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, le bastion de l'obéissance à DIEU et du respect de la coutume sacrée de l'envoyé (Prière et Bénédiction sur Lui) pour toujours, et non le parterre des innovations blâmables.

Fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, un centre académique, un lieu favorable à l'ouverture d'esprit et à des méditations saines qui sanctifient en permanence.

fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA ,un lieu où l'on sort des ténèbres pour entrer dans la lumière, protège cette cité du disgracié qui a porté préjudice à DIEU ou à son prochain.

Statut sacré de la cité bénite de TOUBA

Préserve ma demeure, la cité bénite de TOUBA, des crapuleux et de leurs machinations ; favorise les habitants de TOUBA d'un bienfait en eau abondante, ruisselante et qui court à l'instar d'un ruisseau.

Fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, un sanctuaire de rédemption, une cité de droiture, une source de connaissance, et un pôle de l'agrément de DIEU.

Fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, une cité de perfectionnement et de redressement, un centre d'enseignement et d'instruction approfondie.

Fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, un lieu oint de grâce, fais de moi-même un engagé et un meneur dans le sentier de DIEU et fais de moi à perpétuité un constant dans l'adoration de DIEU attaché toujours à y exhorter.

Fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, un lieu où on plonge dans la voie de l'obéissance et de la tradition de l'envoyé (Paix et Bénédiction sur lui) et un lieu qui détourne de la voie des innovations blâmables.

Fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, un lieu d'attirance des vertus d'honorabilité et d'attirance des bienfaits, et un lieu qui préserve du mal et écarte le préjudice.

fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, un lieu où l'on s'évertue à suivre la voie de DIEU et à éviter de suivre les consignes de Satan (le Scélérat).

Fais de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, un lieu de sanctification, un temple de vérité, du respect de l'orthodoxie et une cité du respect des préceptes traditionnels et un lieu de protection contre l'hérésie.

Protège ma demeure, la cité bénite de TOUBA, contre la luxure grossière des mécréants et l'inconduite des croyants et exempte la de la vanité en toutes périodes.

Fais affluer tous ce qui est bien-être et bienfait du patrimoine des six cotés de la planète vers ma demeure, la cité bénite de TOUBA, immunise la réputation de ma demeure de toute impureté dans ce monde et dans l'autre.

Ô le ROI SUPREME ! protège moi du dedans et du dehors, moi et ma demeure , la cité bénite de TOUBA et tout ce qui est sous ma tutelle.

Fais de notre enceinte, la cité bénite de TOUBA, une terre de confiance et de franchise dans laquelle tout ce qui est intégré d'agréable à DIEU, soit dans la liberté, l'immunité et la sécurité. donne moi l'assurance de ta sauvegarde et de ta garantie à ma demeure, la cité bénite de TOUBA.

Répands dans ma demeure, la cité bénite de TOUBA, un bain de lumière dont la sur illumination libère des flux et un déferlement permanent de miséricorde jusqu'à l'infini.

Absous les volontaires qui ont bâti l'édifice si élevé de ma demeure, la cité bénite de TOUBA, de leurs péchés du passé et de l'avenir, absous tous ceux qui avaient la charge de l'ordonnance des travaux de l'édifice, de leurs péchés initiaux et finals.

Statut sacré de la cité bénite de TOUBA

Absous également tous ceux qui leur sont venus en aide dans cet édifice qui, par ta gloire s'est érigé -ô combien majestueux ! - de leurs péchés premiers et derniers.

Absous celui qui élit droit de cité à TOUBA et quiconque s'y rends en signe de piété de leurs péchés premiers et derniers.

Les vers ci-dessus que je viens de mentionner, je les ai extraits dans une ode intitulée : "La Quête du Bonheur des Deux Mondes" - et j'attirerai votre attention que c'est dans la même année que SERIGNE TOUBA a fondé cette ville, qu'il composa cette ode ; et l'ensemble des vœux qu'il a formulés pour cette ville figurent dans ce poème et il lui-même affirmé de vive voix que c'est exactement comme il l'a consigné dans l'oeuvre que DIEU les lui a accordés.

Par conséquent, il nous échoit de rendre grâce à DIEU, de sauvegarder la ville et de l'honorer, sachant qu'il est notre seul patrimoine.